

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 7^e jour du mois de **juin** de l'an **2021**, à **19 h 30**, via la plateforme Zoom, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme France Thibault, conseillère
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère

Absence : M. Nicolas Rudloff, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 36 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-06-111

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le point 8.1 soit modifié par « Liste des permis émis du mois de mai 2021 ».

QUE les sections 10 et suivantes soient décalées pour ajouter la section 10 « Demandes diverses ».

QUE le point 10.1 « Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point 10.2 « Motion de félicitations Charles Guimond pour la bourse qu'il a reçue de la CIAQ » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point 10.3 « Motion de félicitations à Loic Laroche pour son Prix amélioration lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications précédentes et en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1.** Adoption de l'ordre du jour
- 1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
- 1.3.** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 mai 2021

2. INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- 2.1.** Période de questions des citoyens

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Mai 2021
- 3.2. Journal de facturation – Mai 2021
- 3.3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020
- 3.4. Démission de la conseillère au siège numéro 4
- 3.5. Place aux jeunes des Sources – Demande de contribution financière 2021 – 2022
- 3.6. Espace MUNI – Demande d’adhésion 2021 – 2022
- 3.7. Audits de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d’immobilisations
- 3.8. Programme Supplément au loyer – Renouvellement de l’entente de gestion (org. 003080 La Corvée)

4. LÉGISLATION

- 4.1. Adoption du second projet de règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements
- 4.2. Adoption du projet de règlement 2021-03 modifiant le règlement 2019-07 relatif à la gestion contractuelle
- 4.3. Utilisation du vote par correspondance
- 4.4. Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et électeurs de 70 ans ou plus pour l’élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1. Octroi du contrat de rechargement – Rang 10 Nord
- 6.2. Octroi du contrat de rechargement et pose de membrane – Rang 2
- 6.3. Octroi du contrat de rechargement – Rang 13

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 7.1. Conseil régional de l’environnement de l’Estrie – Adhésion 2021 – 2022

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Liste des permis émis du mois de mai 2021
- 8.2. Aide financière – Mise à niveau du sentier familial de Saint-Camille
- 8.3. Fonctionnement pour le dépôt de projets au Fonds régions et ruralité, volet 4, cadre de vitalisation
- 8.4. Nomination d’un élu au comité technique du Plan de développement d’une communauté nourricière

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. RAVIR – Demande d’adhésion 2021 – 2022
- 9.2. Invitation aux célébrations du Jumelage Saint-Camille - Dégnékoro
- 9.3. Table de concertation des aînés des Sources – Demande de participation au calendrier 2022

10. DEMANDES DIVERSES

- 10.1. Découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
- 10.2. Motion de félicitations à Charles Guimond pour la bourse qu’il a reçue de la CIAQ aux finissants du programme Production animale du Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA)
- 10.3. Motion de félicitations à Loic Laroche pour son Prix amélioration lors du Gala Méritas de l’École secondaire l’Escale de Val-des-Sources

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

12. CORRESPONDANCE

- 12.1. Copie de la correspondance

13. VARIA

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-06-113

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2.1 Période de questions des citoyens

Aucun citoyen présent lors de la séance virtuelle.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2021-06-114

3.1 Adoption des comptes à payer – Mai 2021

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 1^{er} au 28 mai 2021, selon la liste remise aux membres du conseil, au montant de dix-huit mille huit cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-douze cents (18 855,92 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Mai 2021

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de mai 2021.

3.3 Rapport du maire et des faits saillants du rapport financier 2020

Le maire dépose les faits saillants du rapport financier 2020 aux personnes présentes.

3.4 Démission de la conseillère au siège numéro 4

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil municipal la lettre de démission de Mme Lucie Cormier.

Conséquemment, le siège numéro 4 est présentement vacant et il sera comblé lors des élections générales du 7 novembre 2021.

2021-06-115

3.5 Place aux jeunes des Sources – Demande de contribution financière 2021 - 2022

CONSIDÉRANT la demande de partenariat reçue de Place aux jeunes des Sources au montant de cinq cents dollars (500 \$) pour l'année 2021 – 2022;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes des Sources est un programme d'activités d'attraction, d'accueil et de rétention visant les jeunes professionnels de 18 – 35 ans désirant s'établir sur le territoire de la MRC des Sources;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille contribue au programme de Place aux jeunes des Sources de l'année 2021 – 2022 pour un montant de cinq cents dollars (500 \$).

ADOPTÉE

3.6 Espace MUNI – Demande d'adhésion 2021 – 2022

Par inadvertance, nous avons passé du point 3.5 au point 3.7 sans avoir traité le point 3.6. Ce point est reporté à la prochaine séance.

3.7 Audits de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre de la Commission municipale du Québec concernant des audits de conformité portant sur l'adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations.

2021-06-116

3.8 Programme supplément au loyer – Renouvellement de l'entente de gestion (org. 003080 La Corvée)

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion auprès de la Société d'habitation du Québec en vertu du Programme de supplément au loyer pour la Coopérative d'habitation la Corvée est échue depuis le 1^{er} avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de renouveler cette entente rétroactivement au 1^{er} avril 2018;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par France Thibault
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle l'entente de gestion auprès de la Société d'habitation du Québec en vertu du Programme de supplément au loyer pour la Coopérative d'habitation la Corvée du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, soit pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2021-06-117

4.1 Adoption du second projet du règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 2002-04 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite autoriser l'usage spécifique « Résidence de tourisme » dans la zone R8 et assujettir cet usage à certaines dispositions, dont un nombre maximal de deux (2) emplacements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Nicolas Rudloff lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2021 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique par voie écrite, en raison de la pandémie de la COVID-19, s'est tenue du 14 mai au 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet de règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le projet de règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2021-06-118

4.2 Adoption du projet du règlement 2021-03 modifiant le règlement 2019-07 relatif à la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 C.M. la Municipalité a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2019-07 remplaçant et abrogeant la Politique de gestion contractuelle antérieure;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir des mesures pour favoriser la rétention des éventuels co-contractants applicables aux contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil décrété par le Ministre et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil décrété par le Ministre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère France Thibault lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2021 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil décrété par le Ministre;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité en conséquence;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le projet de règlement 2021-03 relatif à la gestion contractuelle tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2021-06-119

4.3 Utilisation du vote par correspondance

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin

référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE

2021-06-120

4.4 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la Municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle

puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2021-06-121

6.1 Octroi du contrat de rechargement – Rang 10 Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est allée en appel d'offres public pour l'octroi de travaux d'achat de matériaux granulaires et de travaux de rechargement sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille octroie le contrat des travaux du rang 10 Nord pour des travaux de rechargement à l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts au montant de cent vingt mille cinq cent cinquante et un dollars et vingt-neuf cents (120 551,29 \$), taxes incluses.

QUE la Municipalité ne s'engage à acheter aucune quantité minimale du produit de matériaux estimée pour exécuter les travaux visés.

QUE l'entrepreneur communique avec le responsable des travaux publics deux semaines avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2021-06-122

6.2 Octroi du contrat de rechargement et pose de membrane – Rang 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est allée en appel d'offres public pour l'octroi de travaux d'achat de matériaux granulaires et de travaux de rechargement sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille octroie le contrat des travaux du rang 2 pour des travaux de rechargement et pose de membrane à l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts au montant de cent soixante et un mille huit cent soixante-seize dollars et dix-huit cents (161 876.18 \$), taxes incluses.

QUE la Municipalité ne s'engage à acheter aucune quantité minimale du produit de matériaux estimée pour exécuter les travaux visés.

QUE l'entrepreneur communique avec le responsable des travaux publics deux semaines avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2021-06-123

6.3 Octroi du contrat de rechargement – Rang 13

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est allée en appel d'offres public pour l'octroi de travaux d'achat de matériaux granulaires et de travaux de rechargement sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille octroie le contrat des travaux du rang 13 pour des travaux de rechargement à l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts au montant de soixante-quatre mille neuf cent trois dollars et trente-neuf cents (64 903.39 \$), taxes incluses.

QUE la Municipalité ne s'engage à acheter aucune quantité minimale du produit de matériaux estimée pour exécuter les travaux visés.

QUE l'entrepreneur communique avec le responsable des travaux publics deux semaines avant le début des travaux.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2021-06-124

7.1 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie – Adhésion 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit renouveler son adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie est un partenaire important dans de nombreux projets de la Municipalité;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité adhère au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie comme membre privilégié au montant de cinq cents dollars (500 \$).

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de mai 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de mai 2021.

8.2 Aide financière – Mise à niveau du sentier familial de Saint-Camille

Le maire mentionne aux personnes présentes que la Municipalité a reçu une subvention du ministère de l'Éducation du Québec de près de quarante mille dollars (40 000 \$) sur un projet totalisant cinquante-mille dollars (50 000 \$) pour l'amélioration du sentier familial.

Cette subvention comprend de la signalisation aux entrées ainsi que dans le sentier puis du rechargement.

2021-06-125

8.3 Fonctionnement pour le dépôt de projets au Fonds régions et ruralité, volet 4, cadre de vitalisation

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a un nouveau volet dans le Fonds régions et ruralité pour la vitalisation de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises et organismes peuvent déposer des projets dans ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donner son appui avant que le projet soit déposé à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite avoir un fonctionnement pour le dépôt de projets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est doté d'une planification stratégique;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE tout organisme ou entreprise qui désirent déposer un projet dans ce fonds, dont l'appui de la Municipalité est demandé, doivent le faire minimum quinze (15) jours avant la prochaine séance du conseil.

QUE l'organisme ou l'entreprise présente son projet au conseil municipal lors d'un atelier de travail précédant le conseil.

QUE tous les projets déposés doivent respecter les axes du cadre de vitalisation de la MRC, mais également les objectifs de la planification stratégique de la Municipalité.

QUE la direction générale diffuse cette résolution sur son territoire, avec le cadre de vitalisation de la MRC des Sources et la planification stratégique de la Municipalité du Canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2021-06-126

8.4 Nomination d'un élu au comité technique du Plan de développement d'une communauté nourricière

CONSIDÉRANT QUE l'élue nommée à siéger au comité technique du Plan de développement d'une communauté nourricière a démissionné de son poste de conseillère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite avoir un représentant dans le comité technique;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil nomme Enzo Marceau à siéger au comité technique du Plan de développement d'une communauté nourricière.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2021-06-127

9.1 RAVIR – Demande d'adhésion 2021 - 2022

CONSIDÉRANT le rayonnement culturel de RAVIR sur le territoire de la MRC des Sources;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE La Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion à RAVIR pour un montant de cent dollars (100 \$) pour l'année 2021 – 2022.

ADOPTÉE

9.2 Invitation aux célébrations du Jumelage Saint-Camille – Dégnékoro (Mali)

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil l'invitation aux célébrations du Jumelage Saint-Camille – Dégnékoro (Mali). Ces célébrations auront lieu le 22 septembre 2021.

2021-06-128

9.3 Table des aînés des Sources calendrier 2022 – Demande d'appui financier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est une Municipalité amie des aînés (MADA);

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe à cette édition du calendrier 2022 du répertoire des activités et services offerts aux personnes âgées de la MRC des Sources pour un montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$).

ADOPTÉE

10 DEMANDES DIVERSES

2021-06-129

10.1 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

QUE la Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.

QUE la Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE

2021-06-130

10.2 Motion de félicitations à Charles Guimond pour la bourse qu'il a reçue de la CIAQ aux finissants du programme Production animale du Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA)

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Guimond a reçu une bourse de la CIAQ à la suite de son diplôme du programme Production animales du Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent transmettre leurs félicitations à M. Guimond pour sa persévérance scolaire dans l'obtention de son diplôme et dans l'obtention de cette bourse;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par France Thibault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil félicite M. Charles Guimond pour l'obtention d'une bourse de deux cent cinquante dollars (250 \$) du CIAQ remise aux finissants du programme Production animale du Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA).

QUE la direction générale transmette une copie de cette résolution à M. Charles Guimond.

ADOPTÉE

2021-06-131

10.3 Motion de félicitations à Loïc Laroche pour son Prix amélioration lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE M. Loïc Laroche est un récipiendaire du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Source pour le prix amélioration;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent transmettre leurs félicitations à M. Laroche pour sa persévérance scolaire et l'obtention de ce méritas;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par France Thibault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil félicite M. Loïc Laroche pour l'obtention de son prix amélioration lors du Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources.

QUE la direction générale transmette une copie de cette résolution à M. Loïc Laroche.

ADOPTÉE

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent lors de la séance virtuelle.

.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La correspondance du mois est remise à l'ensemble des membres du conseil.

13 VARIA

Aucun sujet au varia.

2021-06-131

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par France Thibault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
**Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Pagé, Maire